



Organisation :



Sport Nautique et Plaisance du Havre

Quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre

E-mail : snph@snph.org

Tel : 02 35 21 01 41

Fax : 02 35 42 03 59

Site Internet : www.snph.org

Règles d'application : L'épreuve sera régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements fédéraux, les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions fédérales » et les instructions de course. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

Description :

La **Coupe Viking** a pour ambition de faire courir chaque série en monotypie (dans la mesure d'une participation suffisante), et de rassembler tous les coureurs dans une ambiance conviviale à terre. La régata constitue en 2020 :

- **Laser : Epreuve du Championnat Manche Est** (présent avis de course)
- **Europe et Snipe : Interrégionale** (présent avis de course)
- Championnat de France de Classe 470 (avis de course distinct)

Programme :

Samedi 12 septembre 10h à 12h : Confirmation des **inscriptions**
14h : Premier signal d'avertissement Europe, Laser, Snipe

Dimanche 13 septembre 10h : Premier signal d'avertissement toutes séries
15h : Dernier signal d'avertissement
16h : Remise des prix

Admissibilité :

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Europe , Laser (Standard, Radial, 4.7)  et Snipe .

Les bateaux doivent être conformes aux règles de leurs classes respectives.

Les concurrents devront être munis de leur **licence FFV 2020 avec mention compétition**, d'une **autorisation parentale** pour les mineurs, et être à jour de cotisation dans leur **association de classe** nationale.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile devront présenter un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Inscriptions :

Attention, pour des raisons de sécurité, le **nombre d'inscrits est limité par série** comme suit :

Frais d'inscription	Laser	Europe	Snipe
Jusqu'au 01/09/20	32€ (dont 2€ AFL)	30€	45€
Après le 01/09/20	42€ (dont 2€ AFL)	40€	55€
Nombre de bateaux admis	35	16	10

L'inscription est acquise aux premiers inscrits. Toutefois, pour satisfaire un maximum de coureurs, le SNPH s'autorise à ajuster ces quotas en fonction des demandes constatées dans chaque classe.

Modalités d'inscriptions :

- Soit en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.snph.org/coupe-viking>
- Soit par courrier et chèque avec le formulaire papier (pages suivantes)

Instructions de courses :

Les IC et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel.

Parcours et classement :

Les parcours seront de type construit. Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

Bateaux accompagnateurs :

Les Entraîneurs utilisant une embarcation à moteur :

- Peuvent bénéficier gracieusement d'une place pour les nuits du 11 au 13 septembre.
- Peuvent être forfaitairement défrayés de leur frais de carburant s'ils intègrent le dispositif sécurité.

Pour ce faire, merci de vous faire connaître **avant le 28 août**, en précisant type et immatriculation de l'embarcation, ainsi que nom et numéro de permis du pilote.



Parking et mise à l'eau :

Voir plan en annexe.

Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Décision de courir :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Droit d'utiliser le nom et l'apparence :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Coupe Viking 2020 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

Contacts classes :

Snipe René Le Bour rene_le_bour@hotmail.fr
Europe René Chaudoy renechaudoy@gmail.com
Laser Denis Brulais castorbru@free.fr
470 Clément Lesaint normandie@470france.org

INFORMATIONS COVID-19

Dans le contexte incertain de la pandémie, le SNPH s'efforce de vous accueillir du mieux possible.

- *En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.*
- *L'inscription est limitée aux premiers pré-inscrits pour des raisons de sécurité.*
- *Selon les consignes sanitaires applicables, les activités à terre pourront être restreintes.*

Merci de votre compréhension.



Inscription régates

SUPPORT

Europe : 30€

Laser : 32€

Snipe : 45€

Numéro de voile:

COUREUR 1 (Barreur)

Nom :

Prénom :

Adresse/CP/ville :

Téléphone et mail :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Club :

N° Club :

AUTORISATION PARENTALE Coureur 1

Je soussigné(e), père ou mère⁽¹⁾ de l'enfant, autorise mon fils ou ma fille⁽¹⁾ à participer à la régates « Coupe Viking » organisée par le Sport Nautique et Plaisance du Havre.

Fait à, le Signature

(1) : Rayer la mention inutile

COUREUR 2 (Equipier)

Nom :

Prénom :

Adresse/CP/ville :

Téléphone et mail :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Club :

N° Club :

AUTORISATION PARENTALE Coureur 2

Je soussigné(e), père ou mère⁽¹⁾ de l'enfant, autorise mon fils ou ma fille⁽¹⁾ à participer à la régates « Coupe Viking » organisée par le Sport Nautique et Plaisance du Havre.

Fait à, le Signature

(1) : Rayer la mention inutile

*Formulaire à envoyer par courrier, accompagné d'un chèque du montant correspondant, à :
Sport Nautique et Plaisance du Havre, Quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre*

PLAN DU SITE ET ACCES

L'accès au site se fait par le Quai Eric Tabarly.

Les remorques et bateaux peuvent être stockés dans deux parcs différents. Les inscriptions, le tableau officiel, les briefings et le repas ont lieu au SNPH (premier étage).



Hébergements : Quelques adresses

CRJS Le Havre crjs.lehavre@gmail.com

Hotel Les Gens de Mer <https://gdmlehavre.popinns.com/>

Tous les hébergements <http://www.lehavretourisme.com/>



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp